



Conseil d'Administration

18/01/2022

15h-17h

Participer à la réunion Zoom

<https://univ-tlse3-fr.zoom.us/j/99265765700>

Membres du CA :	2
Membres invités :	2
1- Point sur la journée thématique ACV	3
☐ Modalités de report	3
☐ Inscriptions	3
☐ Organisation	3
2- Point sur la préparation des RUGC 2022	3
☐ Budget prévisionnel	3
☐ Constitution du CS pour les reviews	4
☐ Programme scientifique.....	4
o Conférenciers Invités	4
o Organisation de la session « enseigner la transition écologique en GC ».....	4
o Opportunité d'un prix spécial « transition écologique »	4
☐ Point sur le Prix René Houpert : https://rugc2022.sciencesconf.org/resource/page/id/19	4
☐ Sponsoring.....	5
3- Evolution et Maintenance du site Web de l'AUGC	5
☐ Etat des maintenances proposées lors du dernier CA	5
☐ Avenir du site Web	5
4- Motion de soutien CP-CNU	6
5- Renouvellement partiel des conseils de l'AUGC	6
6- Questions diverses	6
7- Dates des prochains CA	6

Membres du CA :

Prénom	NOM	Etablissement	Mandat	P	A
Ouali	AMIRI	Université de Nantes	mai 2022	x	
Alexandra	BOURDOT	ENS Paris-Saclay	mai 2022	x	
Pierre	BREUL	Université Blaise Pascal Clermont	mai 2022	x	
Catherine	DAVY	EC Lille	mai 2023		x
Nathalie	DOMEDE	INSA de Toulouse	mars 2024	x	
Mariem	KACEM	ENISE	mai 2022	x	
Abdelhafid	KHELIDJ	IUT Saint-Nazaire	mars 2024	x	
Marie	MICHEL	IUT LYON 1	mai 2023	x	
Nadia	SAIYOURI	Université de Bordeaux	mars 2024	x	
Marie	SALGUES	IMT Alès	mars 2024	x	
Jacqueline	SALIBA	IUT Bordeaux	mai 2022	x	
Alain	SELLIER	Université Paul Sabatier Toulouse III	mai 2023	x	

Membres invités :

- Jean Michel TORRENTI, président du CS de l'AUGC, [présent](#)
- Arnaud PERROT, vice-président du CS de l'AUGC, [présent](#)
- Franck TAILLANDIER, CS AUGC, coordinateur éditorial pour le journal AJCE, [présent](#)
- Frédéric BECQUART, IMT Nord Europe, président du CO des RUGC 2022, [présent](#)
- Rachid ZENTAR, IMT Nord Europe, membre du CO Local à l'IMT Nord Europe, [présent](#)
- Nordine ABRIAK, IMT Nord Europe, membre du CO Local à l'IMT Nord Europe, [absent](#)
- Mouhamadou AMAR, IMT Nord Europe, membre du CO Local à l'IMT Nord Europe, webmaster, [absent](#)

1- Point sur la journée thématique ACV

- Modalités de report

Arnaud PERROT et Jean-Michel TORRENTI ont présenté les modalités de report de la journée thématique ACV : la manifestation a dû être repoussée car ce jour-là il n'y avait aucune possibilité de se restaurer sur place. La date est reportée au 8 avril au ministère de la transition écologique, avec une solution de repli à l'UGE.

- Inscriptions

Le site internet a été mis à jour et tous les inscrits ont été informés par mail. Il n'y a pas eu d'annulation. A l'inverse, certaines personnes n'étaient pas disponibles le 25 janvier et le sont le 8 avril. Elles demandent à s'inscrire. Il faudrait donc rédiger un mail en précisant que l'on peut encore s'inscrire et fixer une nouvelle date limite d'inscription au 8 mars.

Jacqueline SALIBA annonce qu'à ce jour, 91 personnes sont pré-inscrites dont 33 ont réglé les frais d'inscription. Elle doit envoyer un mail de relance en utilisant l'outil ScienceConf.

- Organisation

Il manque 4 contributions pour publier le numéro spécial AJCE : les auteurs sont relancés.

Claude ROSPARS, directrice scientifique de l'IREX, devait animer la table ronde or elle est remplacée par Philippe GOTTELAND à la direction scientifique de l'IREX. Jean-Michel TORRENTI doit lui demander s'il va gérer la table ronde. Alain Sellier renouvelle la demande lors du CA de l'IREX du 21 janvier.

Pour organiser la restauration : attendre début mars pour faire un bon de commande au traiteur pour le repas et la collation de la pause, ce qui impose un arrêt des inscriptions vers le 8 mars.

2- Point sur la préparation des RUGC 2022

Il est nécessaire d'envoyer un mail de relance pour le dépôt des articles scientifiques, autres que ceux du prix jeunes chercheurs, car la date limite est le 25 février. De même au sein des laboratoires, chacun doit faire un rappel à contribution : thésards en 2ème année, post-doc, jeunes maîtres de conférences...

- Budget prévisionnel

Frédéric BECQUART et Rachid ZENTAR, membres du comité organisateur des journées, font un point sur l'organisation des RUGC 2022.

A ce jour, aucune somme d'argent n'a été engagée : pour la réservation de Lilliad, si personne d'autre ne demande à louer l'espace aux mêmes dates, Lilliad n'exige pas d'avancer d'argent. Par contre, dans ce contexte de pandémie où l'annulation ou l'adaptation de l'organisation peuvent avoir lieu, une fois l'argent pour les repas, la salle et le repas de gala avancé, comment gère-t-on les sommes engagées ? S'il y a perte d'argent, l'AUGC et les organisateurs se partagent à 50% les risques, ces proportions sont par conséquent les mêmes pour les possible bénéficiaires.

Détails des dépenses :

- 4 500 € pour la réservation de Lilliad pour toute la durée des journées (200 personnes prévues) ;
- Restauration : 10 000 €. Cela comprend : le cocktail d'accueil le dimanche soir + 2 déjeuners (lundi et mardi midi) aux 2 restaurants universitaires + le pique-nique du mercredi midi + 5 pauses café.

Pour l'hébergement : des tarifs préférentiels ont été négociés avec les hôtels du centre de Lille et l'information va bientôt apparaître sur le site des RUGC.

A ce jour : 2 inscriptions aux RUGC.

- Constitution du CS pour les reviews

Le comité scientifique des journées a été constitué par Jean-Michel TORRENTI

- Programme scientifique

Le programme scientifique des journées est en cours de réalisation :

- Conférenciers Invités

Guillaume Meunier de chez Eliot a donné une réponse positive pour assurer la conférence plénière du mardi matin. Il est très actif sur les réseaux sociaux sur la RE2020 et il est un spécialiste du bio-sourcé. Une idée intéressante serait de basculer cette conférence plénière le lundi car c'est un sujet qui intéresse les enseignants or il y aura les PRAG ce jour-là puisque le lundi après-midi est consacré à l'enseignement de la transition écologique. Mais cela semble très compliqué de déplacer l'intervention de Guillaume MEUNIER qui a déjà accepté d'intervenir le mardi !

L'autre session plénière, le lundi matin, a pour thématique le changement climatique : Sophie SZOPA, climatologue, a été sollicitée mais n'a pas encore confirmé sa participation.

Programmation : début le lundi à 9h avec la conférence plénière pendant 1h (30-40 minutes de présentation + 20 minutes de questions), une pause de 20 minutes, reprise des sessions en parallèle à 10h30 pour un repas à 12h30 (créneau du repas 12h45 – 13h45) ; reprise à 14h avec l'après-midi sur l'enseignement de la transition écologique.

- Organisation de la session « enseigner la transition écologique en GC »

Le comité scientifique doit mettre au point le programme scientifique de cette session afin de pouvoir l'annoncer aux directeurs d'IUT : ateliers, thèmes, documents, mise à disposition d'exemples concrets, de supports...

Un courrier, rédigé par Nadia SAIYOURI et Abdelhafid KHELIDJ, tous deux enseignants-chercheurs en IUT, va être envoyé en accompagnement du programme scientifique de cette session aux directeurs de département des IUT GCCD.

Organisation : cette session aura lieu dans le grand amphi et les autres sessions en parallèle dans les petites salles.

- Opportunité d'un prix spécial « transition écologique »

Pourquoi ne pas mettre en place un prix spécial pour récompenser un article sur la thématique de la conférence de l'année : la transition écologique. La question doit être abordée lors du prochain conseil scientifique de l'AUGC : quels critères d'évaluation ? à l'écrit, à l'oral, ou bien les 2 ? l'annonce de ce prix doit-elle être faite à l'avance ? Non a priori pour avoir l'effet de surprise. Il faut prévoir les sessions le lundi et le mardi pour pouvoir donner le prix lors du repas de gala.

- Point sur le Prix René Houpert : <https://rugc2022.sciencesconf.org/resource/page/id/19>

Abdelhafid KHELIDJ fait un point sur l'organisation du prix René Houpert :

- Candidatures

- 19 candidatures à ce jour (auxquelles s'ajoutent 3 candidatures annoncées par les membres du CA). On retrouve parmi elles des thématiques variées : expérimental, modèle... Les sujets sur les matériaux cimentaires sont prépondérants, mais on trouve aussi les sols...
- La date limite de candidature est reportée à fin janvier.
- 1 ou 2 candidats ont demandé à rédiger en anglais
- Dès cette semaine, les réponses d'acceptation vont être faites au fil de l'eau pour que les candidats puissent commencer à rédiger leurs 8 pages.

- Organisation des sessions

En prévision : 6 sessions de 4 candidats. On peut placer 3 sessions en parallèle sur une demi-journée puis les 3 autres sessions en parallèle sur une autre demi-journée. Pour chaque candidat, la durée est de : 10 minutes de présentation + 5 minutes de questions + 5 minutes de battement (ou bien 12 minutes de présentation + 8 minutes de questions). Avec 4 candidats par session : cela fait 1h30 par session.

Il faudra mettre en place un google form pour que les membres du jury puissent rentrer les notes en direct dès la fin des sessions.

- Gestion des articles

Plusieurs questions sont abordées :

- Qui assure la gestion de l'attribution des reviewers sur la plateforme AJCE ? l'année dernière : c'est Evelyne TOUSSAINT (membre du CS) qui l'avait fait. A savoir que les reviewers doivent avoir un compte sur AJCE pour pouvoir faire leur review. Comme les années précédentes, on s'autorise à prendre des personnes extérieures au comité scientifique des RUGC pour reviewer les articles.
- Demande-t-on aux candidats de fournir une première version de leur article différente de celle qui sera publiée, c'est-à-dire en rendant anonyme leur article pour le reviewing (sans mettre le nom du laboratoire, de l'université, des directeurs de thèse) ? A priori la réponse est non pour cette année car on ne l'a pas anticipé. Par contre, à l'oral, on peut exiger qu'ils ne disent ni le nom de leur directeur, ni leurs laboratoire et université.

Il faut rajouter des informations sur le site :

- Mettre à disposition un « template » de fond d'écran pour les présentations.
- Rédiger un PDF avec les consignes pour le mettre sur le site AJCE (Contribution scientifique : /5 ; Rédaction (clarté, mise en valeur des résultats, ...) /3)

- Sponsoring

Point non abordé mais les relances habituelles restent à faire, et il faudrait des sponsors locaux à récupérer via le CO local des RUGC 2022.

3- Évolution et Maintenance du site Web de l'AUGC

Alexandra BOURDOT présente les évolutions et maintenance prévues pour le site Web de l'AUGC.

Elle rappelle que le contrat que l'on a avec la société AXN prend fin à la fin du mois de mars, la question posée est : à partir de cette date-là, on conserve le contrat avec AXN ou on change de prestataire ?

- État des maintenances proposées lors du dernier CA

Les derniers changements sur la page d'accueil sont : l'affichage des laboratoires ayant fait des inscriptions groupées ; l'évolution des menus et onglets.

- Avenir du site Web

Pour donner plus de fonctionnalités au site Web : gestion de comptes personnels (adhésion, inscription aux évènements) ; gestion des évènements ; gestion des spam, AXN propose un devis de plus de 17 000 € HT sans compter les options.

Il semble intéressant de changer de fournisseur. Après la prospection d'autres sociétés : AssoConnect, société qui gère le site web de nombreuses organisations, comme l'AFGC, et conseillée par la MAIF, et une autre société, donnée par Jacqueline SALIBA, Alexandra BOURDOT et Maryem KACEM se chargent de demander des devis à ces 3 fournisseurs.

AssoConnect propose plusieurs forfaits, en fonction du nombre de contacts :

- le forfait Sérénité à 79 € TTC / mois pour un nombre de contacts de l'ordre de 500 ;
- le forfait Professionnel à 144€ TTC / mois

Sans frais de maintenance supplémentaire !

Les avantages avec AssoConnect sont nombreux :

- Le site fonctionne sur téléphone, tablette, ordinateur ;
- Conservation du nom du domaine. Par contre il faut recréer le site.
- On peut mettre des administrateurs propres à chaque page. On peut aussi créer des pages pour des évènements et nommer un administrateur qui peut tout moduler (pas besoin de connaître de langage de programmation)
- On peut gérer la liste des adhérents, les adhésions avec paiement en ligne
- Les adhérents peuvent avoir la main sur certaines pages (propositions de thèse, de stage...)

Quelques questions subsistent :

- Quel niveau choisir au niveau de la comptabilité ?
- Y a-t-il chorus PRO ? (réponse négative obtenue le 25/01/22)

AssoConnect propose une période d'essai de gratuite de 2 mois. Nous allons utiliser cette période pour préparer le nouveau site. L'idée étant que lorsque l'on paiera la première mensualité, le site soit déjà opérationnel. F Taillandier, du CS, s'est également porté volontaire pour nous aider.

4- Motion de soutien CP-CNU

La conférence des présidents du CNU a donné lieu à la rédaction d'un document qui traite des modifications à attendre dans un proche avenir dans le fonctionnement du CNU (CR de la CPCNU de décembre 2021 (fichier joint)) et à de nombreuses réactions (Lettre de la présidente de la CP CPCNU à la ministre (fichier joint)).

Alain SELLIER propose de rédiger une lettre de soutien au nom de l'AUGC mais le débat est levé : il faut prendre en compte l'avis de tout le monde. On peut peut-être dire qu'on est inquiet sur l'avenir de la recherche sans vraiment se positionner sur l'avis du CNU, ou adopter une motion présentant la liste des signataires individuel, ce qui n'engage que les membres du CA et du CS qui la signe. Les motions de ce type seront désormais déposées sur Résana pour ajout individuel des noms des signataires des CA et CS (lien envoyé au CA et président du CS le 29/01/22)

5- Renouvellement partiel des conseils de l'AUGC

Dans la prochaine lettre d'information de l'AUGC, rédigée dans les prochains jours par les secrétaires, sera publiée la liste des membres du CA et du CS, avec les renouvellements à prévoir, et une incitation à postuler sur les postes vacants. Les membres actuels du CA et du CS doivent également faire de la prospection autour d'eux pour recruter de nouveaux membres.

6- Questions diverses

Aucune question diverse n'a pu être abordée, faute de temps, et seront traitées lors de la prochaine réunion du CA, une démarche est toutefois engagée pour préparer le sponsoring des RUGC 2022.

7- Dates des prochains CA

La prochaine réunion du CA aura lieu en **visio** (pour plus de sécurité) le **1er avril** ! à **13h** afin d'aborder les points non abordés pendant cette réunion.

Puis la réunion suivante se tiendra le dimanche 22 mai après-midi, en présentiel avant le traditionnel repas au restaurant. Le CS a répondu positivement à l'invitation consistant à réaliser un CS et un CA le 22 mai à Lille. Le CS serait le matin et le CA l'après-midi. Le repas du soir sera commun CA et CA.

Compte rendu de la réunion CP-CNU du 10 12 2021

Modifications à attendre dans un proche avenir dans le fonctionnement du CNU

PEDR : Elle disparaît pour laisser place au RIPEC (Le partie du travail destinée au CNU sera réalisée dans une session en septembre)

Repyramidage : Le décret de repyramidage n'est pas encore paru, mais l'allocation des supports a été notifiée aux établissements. Les sections CNU devraient statuer jusqu'en octobre sur ce sujet. Le CNU ne sera que consultatif et n'aura que trois choix possibles d'avis « très favorable, favorable, réservé » à associer aux dossiers.

Le pyramidage concerne 75% pour des MCF HC et 25% pour MCF CN ayant une ancienneté d'au moins 10 ans. Peu de postes (2000 sur 5 ans). Campagne 2021-2022 devra être close le 30 décembre 2022. Aucune information envoyée au CNU pour l'instant.

A priori, cette année, le CNU devra donner son avis pour l'attribution des postes de 2021 et 2022 puis il y aura des ajustements sur les 3 années suivantes.

Avancement de grade : Même schéma que le repyramidage, le CNU ne donnerait qu'un avis consultatif d'après les dires d'une personne de la DGRH du MESRI (aucun texte n'a été fourni).

Une motion est à prévoir dans la suite contre le fait que le CNU ne deviendrait qu'une instance consultative lors de la promotion. L'argument est d'harmoniser l'ensemble des évaluations. L'argument technique/juridique n'est pas très fort, il semble que c'est plutôt un argument politique. Aucun texte pour l'instant, le bureau de la CP-CNU l'a appris (début décembre 2021) d'une personne de la DGRH du MESRI. Plus de contingent de promotion ne sera accordé au CNU, ce sont les universités qui attribueront toutes les promotions.

CRCT spécifique : Le CRCT spécifique pour un retour de maternité/paternité n'a jamais été appliqué dans le sens où il n'y a jamais eu un contingent spécifique accordé. Cela a été un effet d'annonce, « égalité homme-femme » qui n'a jamais été mis en place.

Conclusion :

Les missions CNU seront modifiées progressivement dans les années à venir. Pas de disparition prévue du CNU, il y a tout de même, le besoin d'avoir une instance pour traiter les dossiers. Cela pourrait être interprété de la manière suivante : le CNU deviendrait l'organe RH des universités. Les attributions des promotions deviendraient purement locales sans aucun contre-poids via une vision nationale et indépendante. Cela ouvre la question de l'harmonisation nationale des critères utilisés dans les commissions locales.

Discussion ciblée sur la procédure de qualification

Chiffres pour la campagne de qualification 2021 :

- 12523 dossiers examinés pour la qualification MCF et 712 pour la qualification PR. Globalement, une baisse du nombre de demandes de qualification aux fonctions de MCF depuis 2017 est observée. Moins de doctorants du fait de la baisse du nombre de postes depuis quelques années, cela donne une baisse des demandes de qualification aux fonctions de MCF. De même, on observe un effondrement des demandes de qualification aux fonctions de PR en 2021 dû à l'application de la loi LPR.

- Taux de qualif : 72% ont obtenu au moins une qualification. Groupe 9 : entre 60 et 70% d'attribution. La 60ème section est dans moyenne des sections.
- Groupes 5 à 9 : moins de femmes que d'hommes présentent une qualification.
- Conséquence de la diminution de débouchées : la démographie des bacheliers s'inscrit beaucoup moins à l'université pour leurs études supérieures.

Discussion ciblée sur la procédure de promotion

Discussion sur l'égalité homme femme durant la session de promotion :

Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes est présente chez les EC. En effet, les femmes sont bien moins présentes dans le corps des PR.

Proposition de diminution de cet écart d'égalité : Aller à l'encontre de l'autocensure observée chez les femmes pour envoyer leurs candidatures. Notamment, autocensure quant à la demande de CRCT à la suite d'un congé de parentalité (ceci est aussi lié au fait que le CNU n'a toujours pas d'enveloppe spécifique dédiée).

Taux de promotion à la HC MCF selon les sections en 2020 :

Section 60 : les ratios promus CNU/promouvables (environ 7%) et promus local/promouvables (environ 8%) correspondent à un total d'environ 15% de promus/promouvables (Objectif théorique : 20% annoncés). Seules les sections 10, 29, 86 atteignent les 20% de promus/promouvables. Il n'a pas été observé de (grande) disparité au niveau des sections.

Nouvelle information de la CP CNU sur la promotion au national :

D'après la CP CNU, **la suppression du contingent d'avancement au national par le CNU pourrait être mise en place dès 2023** à partir d'un décret, cela sans discussion parlementaire. Le risque pourrait être de faire apparaître des **disparités entre les sections car au niveau local, aucune promotion ne serait accordée dans certaines sections (D'après l'analyse de la CP CNU, certaines sections n'ont obtenu aucune promotion en local)**. Par ailleurs, **les universités pourraient moduler le nombre de promotions selon leurs politiques financières et RH.**

Discussions autour des actions possibles de la CP-CNU (motion, lettre ouverte à la ministre...) sur cette possible disparition de promotion au niveau national.

Proposition de textes.

1. Proposition de texte adressé à tous les collègues EC + journaux (médias).

Proposition de texte initial : « **Le bureau de la CP-CNU vient d'apprendre de la DGRH du MESRI que l'avancement de grade au niveau nationale, opéré par les sections du CNU, serait supprimé dès 2023.** S'inscrivant dans un processus continu de restriction des missions de l'instance nationale, cette mesure aura alors pour conséquence directe une attribution exclusivement locale des promotions des EC. En supprimant le contingent national par section, elle remet en question la capacité de garantir les équilibres disciplinaires et l'expertise scientifique pour l'appréciation des différents aspects de la carrière.

Aussi la CP-CNU, réunie en Assemblée Générale le 10 décembre 2021, demande à toutes et tous les EC de manifester leur opposition à cette mesure, au sein de leurs établissements, dans les structures scientifiques et culturelles qu'ils et elles animent, ainsi que les instances auxquelles ils et elles participent »

2. **Proposition de texte adressé à la Ministre du MSRI (lettre ouverte)**

En abrégé car il été difficile de lire le texte dans l'amphithéâtre pour cause de taille des mots. Peut-être la CP CNU nous fera parvenir au bureau le texte final. Dans ce cas nous le diffuserons.

« Madame la ministre, Le bureau de la CP-CNU vient d'apprendre de la DGRH du MESRI que l'avancement de grade au niveau nationale, opéré par les sections du CNU, serait supprimé dès 2023. Cette mesure aurait pour conséquence directe une attribution exclusivement locale des promotions des EC. Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ancienne présidente d'université, vous n'êtes pas ... Réunis en Assemblée Plénière, les membres de la CP-CNU s'opposent à la mise en œuvre de ce projet et vous demande de dissiper ... A défaut de garantie apportée au maintien des contingents nationaux de promotion, au plus tard le 10 mars 2022, la CP-CNU appelle à la démission des membres des sections CNU »

Autres propositions d'actions :

- Suspension des activités du CNU
- Suspension/démission des missions d'intérêt collectif dans les établissements
- Démission collective du CNU (après les qualifs ? à partir du 11 mars ?)
- Grève des EC
- Bloquer la rentrée universitaire (examens, cours, suspension des notes... ?)
- Boycott HCERES
- Plainte pour harcèlement institutionnel, « balance ton employeur ».

Le seul levier possible serait de passer par les médias. La question autour de la faisabilité technique / juridique d'une plainte pour harcèlement (non-fourniture d'information, mise devant les fait sans explication, décision prise sans concertation...). Elle serait plutôt axée sur la dégradation des conditions de travail, plutôt que pour les promotions qui ne sont plus paritaires. Il serait judicieux de lister les motifs de harcèlement. Cependant, la CP-CNU n'est pas une personne morale, donc elle n'a pas la possibilité de déposer plainte. Juridiquement, la plainte ne peut être déposée que par un EC contre son employeur (le chef d'établissement). La proposition de plainte est laissée pour l'instant de côté en attendant que les juristes indiquent la manière de le faire.

Vote à bulletin secret sur :

« Approuvez-vous le principe de démission collective du CNU si la Ministre ne garantit pas le maintien du contingent national disciplinaire d'avancement des enseignants chercheurs »

Vote : 78 Oui, 1 Abs, 5 blancs, 18 Non.

La date à laquelle le CNU démissionnerait serait fixée au 10 mars 2022,

Votes :

La réponse de la Ministère est attendue le 4 mars : 6 Non, 2 Abs, 94 Oui.

La lettre ouverte à la Ministre est adoptée à l'unanimité.

Lettre de suspension à la participation à la concertation est adoptée à 2 Contre, 3 Abs, 94 Pour.

Lettre aux EC pour la Suppression de l'avancement de grade des enseignants-chercheurs au niveau national : unanimité moins 1 abstention.

Discussion sur la charte de déontologie

(Voir fichier joint)

Sylvie Bauer

Présidente de la CP-CNU

à

Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Paris, le 10 décembre 2021

Madame la Ministre,

Le Bureau de la CP-CNU vient d'apprendre de la DGRH du MESRI que l'avancement de grade au niveau national, opéré par les sections du CNU, serait supprimé dès 2023. Cette mesure aurait pour conséquence directe une attribution exclusivement locale des avancements de grade des enseignants-chercheurs.

Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ancienne Présidente d'Université, vous n'êtes pas sans savoir combien les Enseignants-Chercheurs sont attachés au processus d'avancement par la voie nationale. Seule l'existence de contingents nationaux et locaux permet en effet une répartition équilibrée tant par discipline que par établissement. En envisageant de supprimer le contingent national par section, ce projet remet en question la capacité de garantir l'expertise scientifique pour l'appréciation des différents aspects de la carrière.

Réunis en Assemblée Plénière, le 10 décembre 2021, les membres de la CP-CNU s'opposent à la mise en œuvre de ce projet qui s'ajoute à d'autres remises en cause des prérogatives du CNU. Ils vous demandent de bien vouloir dissiper clairement les inquiétudes de la communauté et de renoncer explicitement à la suppression des contingents nationaux disciplinaires d'avancement. À défaut de garantie du maintien des deux voies complémentaires apportée au plus tard le 10 mars 2022, la CP-CNU appelle à la démission des membres des sections CNU.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations,

Sylvie Bauer

